

Détection du COVID-19 sur les surfaces désinfectées

27 avril 2022

Le laboratoire départemental propose aux établissements recevant du public une analyse pour détecter le COVID-19 sur les surfaces désinfectées.



Dans le cadre de la stratégie de dépistage du COVID 19, le Département de la Vendée, au sein de son Laboratoire de l'Environnement et de la Vendée (LEAV), propose une nouvelle prestation à destination des établissements recevant du public.

L'examen de détection du génome du virus SARS-CoV-2 concerne les patients atteints de symptômes du COVID. Néanmoins, de plus en plus d'établissements recevant du public s'interrogent sur le contrôle des surfaces désinfectées vis-à-vis du risque de transmission du virus et souhaitent ainsi vérifier son absence au sein de leur établissement.

À ce titre, **le LEAV intègre cette analyse dans son plan de maîtrise des risques professionnels liés au COVID 19 :**

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- les tests sont réalisés à partir d'écouvillons contenant une solution tampon permettant de conserver l'échantillon jusqu'à son analyse,

- les surfaces prélevées seront d'environ 100cm² [10 X 10 cm²]

- la détection du virus SARS-CoV-2 et ses variants ne permet pas de préjuger de la viabilité des virus détectés (donc du risque humain) mais d'un défaut du protocole de nettoyage,

- la non détection du virus SARS-CoV-2 et ses variants sur la surface propre ne permet pas de préjuger de l'efficacité du protocole de désinfection. En effet, cette non détection peut-être le résultat de l'absence initiale de virus sur la surface testée.

Vous souhaitez réaliser ces tests de recherche du SARS-CoV-2 sur vos surfaces désinfectées ? Contactez-nous par mail pour qu'un responsable vous propose une stratégie personnalisée : labo@vendee.fr